

Zen'ergie

n° 16

Le journal d'information du SICSEF - Septembre 2015



Xavier HAQUIN

Vice-président du SICSEF,
en charge du développement
du réseau de chaleur
Adjoint au Maire d'Ermont

Depuis plusieurs années, l'équipe du SICSEF est engagée dans la revalorisation de son réseau de chaleur. Aujourd'hui, ce réseau constitue un outil majeur des politiques énergétiques locales, répondant aux enjeux du territoire :

- **Enjeux économiques** par l'application d'un tarif compétitif,
- **Enjeux environnementaux** par l'utilisation majoritaire d'énergie renouvelable,
- **Enjeux sociaux** par l'accès à un service public sécurisé et performant.

Ces actions sont appuyées par nos partenaires publics. Suite à une aide financière de la Région Île-de-France pour l'interconnexion du réseau, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat nous délivre, au titre de la construction de la chaufferie biomasse, un volume de certificats d'économie d'énergie de près de 550 GWh Cumac, correspondant au volume d'énergie fossile économisé sur la durée de vie de l'installation. Aussi, notre effort se porte maintenant sur le développement de notre réseau afin de rendre ce service accessible au plus grand nombre. À cette fin, les fonds perçus seront affectés aux travaux d'extension du réseau.

En outre, nous étudions le potentiel de **la solution réseau de chaleur sur le territoire des 15 communes**, qui constitueront la future communauté d'agglomération, par la réalisation d'un schéma directeur.

Ce schéma directeur sera axé sur la faisabilité technique, économique, énergétique et sociale de la création de nouveaux réseaux ou le développement des réseaux existants. **Notre objectif**, à chaque instant, vise à anticiper les contraintes énergétiques grandissantes et à préparer notre territoire et ses administrés en favorisant les solutions les mieux adaptées.

DOSSIERS :

- **Développement :**
Un schéma directeur pour le développement des réseaux de chaleur
- **Règlementation :**
le comptage individuel du chauffage pour les logements

AUDIT ÉNERGÉTIQUE



La première subvention du SICSEF est attribuée à Sannois Soleil

Le 1^{er} juillet dernier, le SICSEF a attribué une subvention de 8 540 €, destinée à la réalisation de l'audit énergétique de la résidence Sannois Soleil.

La réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour les copropriétés de 50 lots et plus avant le 31 décembre 2016.

Le SICSEF accompagne les copropriétés alimentées par le réseau de chaleur dans cette démarche en participant au financement de l'étude à hauteur de 50% de son montant en €HT, plafonné à 100 €/logement. L'une des exigences du Syndicat consiste à inciter les prestataires à proposer un plan d'actions adapté à la situation économique et sociale de la copropriété.

UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR

Avec l'accord des communautés d'agglomérations du parisis et de Val-et-Forêt, le SICSEF s'est engagé à étudier le potentiel de développement de la solution réseau de chaleur sur le territoire de la future communauté d'agglomération, au moyen d'un schéma directeur des réseaux de chaleur.

À SAVOIR

Le SICSEF modifie ses statuts



Les statuts du Syndicat limitent son territoire de compétences aux trois communes membres : Sannois, Ermont et Franconville.

La réalisation d'une étude portant sur un territoire élargi à quinze communes a nécessité une modification des statuts, permettant au SICSEF de réaliser les études qu'il juge nécessaires en dehors de ce périmètre. La modification des statuts a été délibérée par les élus du Syndicat le 1^{er} juillet 2015 et doit être prochainement validée par les conseils municipaux des trois communes membres.

Évolution du périmètre intercommunal

Le schéma régional de coopération intercommunale, adopté par les deux communautés d'agglomération, prévoit la création d'une nouvelle intercommunalité, regroupant quinze communes, pour le 1^{er} janvier 2016.

C'est sur ce territoire de plus de 265 000 habitants que le SICSEF réalisera le schéma directeur des réseaux de chaleur.



Les objectifs du schéma directeur

- Définir le potentiel de création ou de développement des réseaux de chaleur,
- Anticiper les contraintes et besoins énergétiques du territoire par un exercice de projection à l'horizon 2035
- Programmer les opérations à entreprendre en répondant aux exigences suivantes :
 - Part d'énergie renouvelable et de récupération majoritaire dans le mix énergétique ;
 - Compétitivité du service public ;
 - Haut niveau de performances des installations.

Les principales caractéristiques de l'étude

Le schéma directeur se décompose en quatre phases successives : en partant d'une vision générale du territoire, l'objectif consiste à obtenir un plan d'actions précis.

L'INFO EN +

CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage a été créé pour suivre le projet et définir les orientations continues d'avancement de l'étude. Ce comité de pilotage est constitué de représentants du SICSEF, des deux communautés d'agglomération, de l'ADEME et de la région Île-de-France.

À SAVOIR

Les réseaux existants :

Cinq réseaux de chaleur sont déjà implantés sur le territoire des deux communautés d'agglomérations :

- Le réseau du SICSEF sur Sannois, Ermont et Franconville,
- Le réseau de la Croix Rouge à Taverny,
- Le réseau des chênes à Ermont,
- Les réseaux de Montédour et de l'Épine Guyon à Franconville.

Phase 1 : Diagnostic du territoire

Cette première phase nous apportera une connaissance approfondie du territoire en termes de besoin et de potentiel énergétiques, ainsi que de l'ensemble des facteurs favorisant ou non le développement de la solution réseau de chaleur.

Cette phase consiste à étudier sur le territoire le patrimoine, les réseaux existants, les ressources énergétiques mobilisables.

Phase 2 : Exercice de projection

L'objectif de cette phase consiste à décrire, en cohérence avec les enjeux du schéma directeur, les évolutions prévues ou prévisibles sur les secteurs du territoire les plus favorables au raccordement à un réseau de chaleur à une échéance de 10, 15 et 20 ans.

L'INFO EN +

Le développement du réseau continue

Cet été, deux bâtiments neufs ont été raccordés au réseau sur la commune de Franconville : les résidences Victoria, rue de l'Orme Saint-Edme et Diapason, rue Victor Basch. Cela représente 225 logements supplémentaires alimentés par le réseau de chaleur.

Phase 3 : Définition de scénarios

Quatre scénarios seront définis sur la base du résultat des deux premières phases, de la situation actuelle et des évolutions attendues. Pour chaque scénario, seront étudiés les impacts techniques, énergétiques, économiques, environnementaux et sociaux de la solution réseau de chaleur.

Phase 4 : Définition d'un plan d'actions

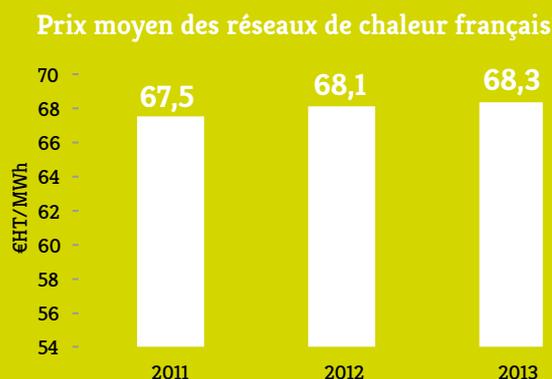
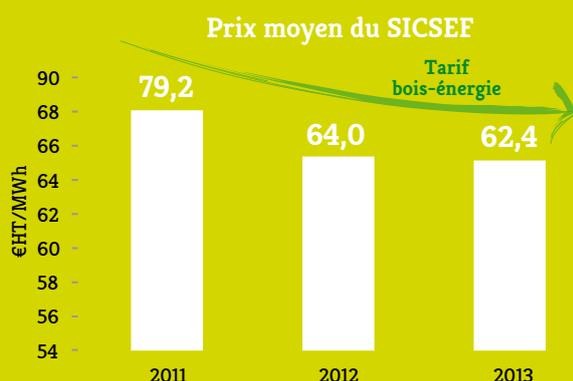
En s'appuyant sur le scénario le plus réaliste, un plan d'actions détaillées et chiffrées sera élaboré pour permettre à la future communauté d'agglomération de mettre en œuvre les opérations permettant :

- D'améliorer la compétitivité du chauffage urbain vis-à-vis des autres modes de chauffage ;
- De développer la solution réseaux de chaleur sur le territoire ;
- De définir les mesures d'adaptation aux attentes des usagers actuels et futurs.

À SAVOIR

Le réseau du SICSEF est compétitif

En 2013, le prix moyen des réseaux de chaleur français était de 68,3 €HT/MWh selon l'étude annuelle de l'association AMORCE. Cette même année, le prix moyen appliqué sur le réseau de chaleur du SICSEF était de 62,4 €HT/MWh.



RÈGLEMENTATION

LE COMPTAGE INDIVIDUEL DU CHAUFFAGE POUR LES LOGEMENTS

Par arrêté du 27 août 2012,
les bâtiments à usage principal
d'habitation doivent être équipés
d'appareils de comptage individuel
pour le chauffage avant le 31 mars 2017.

Qui est concerné ?

Les bâtiments soumis à cette obligation sont ceux :

- Dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} juin 2001,
- Dont les consommations de chauffage sont supérieures à 190 kWh/m²SHAB.an, ramenés à 150 kWh/m²SHAB.an, si les logements sont équipés d'appareils de régulation

Quid des consommations communes ?

Les frais communs de consommation sont répartis tel que le stipule le règlement de copropriété. Ils sont définis en appliquant un coefficient de 0.3 sur la totalité des frais de combustible ou d'énergie.

Pourquoi individualiser les frais de chauffage ?

L'individualisation des frais de chauffage incite les propriétaires à réduire leurs consommations et devrait permettre 10 à 15 % d'économie d'énergie selon le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

EN PRATIQUE

SHAB : Surface habitable du logement déduction faite de l'emprise des murs, escaliers, fenêtres, gaines, ...

kWh : Consommation de chauffage moyenne sur les trois dernières années hors eau chaude sanitaire



AGENDA

Journée Portes Ouvertes 2015



Le **samedi 3 octobre 2015**, la chaufferie biomasse du SICSEF vous ouvre ses portes de 10h à 17h.

Cette journée, organisée en collaboration avec SEFIR, se déroulera autour d'expositions, d'animations, de visites des installations et vous apportera les clés pour comprendre nos choix et notre fonctionnement pour le service public de distribution de chaleur.

Infos pratiques :

Chaufferie Biomasse,
rue du Chemin Neuf à Franconville

Contact :

Noémie CRESSEVEUR,
Assistante administrative SICSEF : **01 34 14 45 71**